

« MOULINVEST »
Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €
- : -
Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
Z.A. de Ville
- : -
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637
- : -

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTERE MIXTE DU 27 JANVIER 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du groupe.

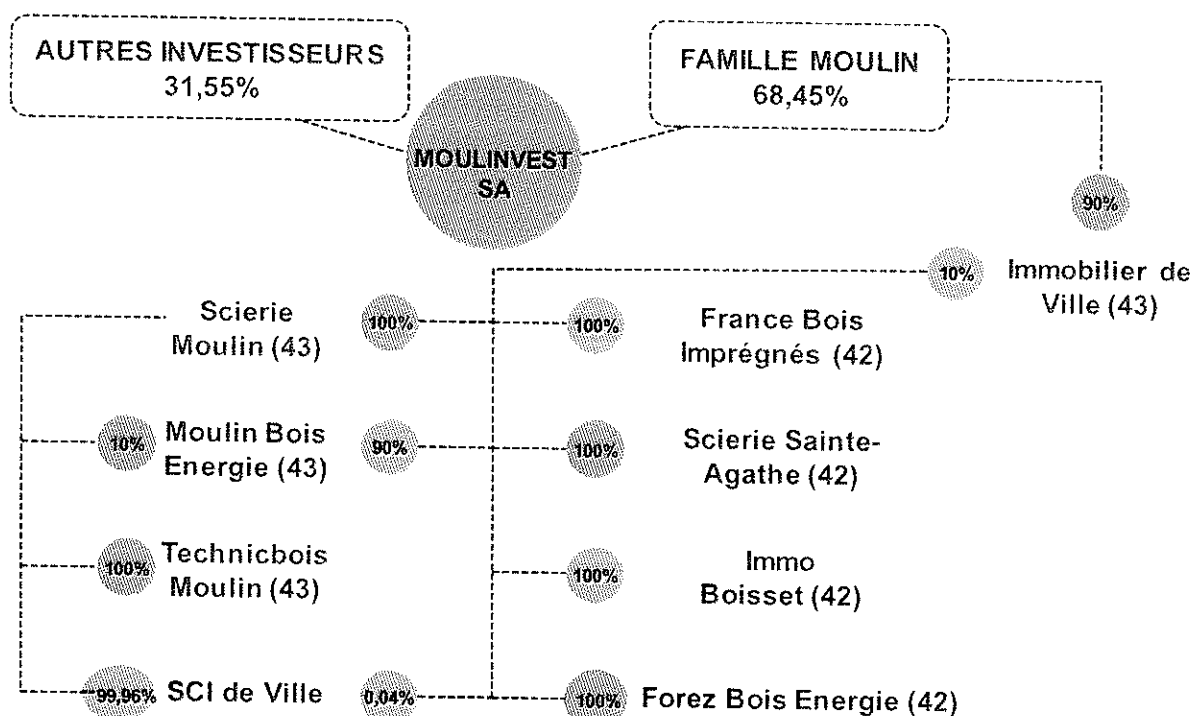
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce et de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/19



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

I. - La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 100 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET et SCI DE VILLE, 100% de la société « FOREZ BOIS ENERGIE », ses 5 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

II. - Le groupe « Moulinvest »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction (1.000 références au catalogue) répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a également créé deux sociétés en 2014 et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

Après la dissolution de LIFECO CONSTRUCTION FRANCE en lien avec le recentrage stratégique du groupe sur ses activités premières (1^{ère} et 2^{nde} transformation, bois énergie), seule la société TECHNIBOIS MOULIN est toujours active dans le domaine de la construction bois aux côtés de SCIERIE MOULIN et propose des solutions constructives à destination de sa clientèle d'agriculteurs et d'éleveurs.

FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 64,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2018/2019 contre 61,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 12,9% du chiffre d'affaires total (contre 13,6% en N-1).

L'activité Bois Construction (39,4% du chiffre d'affaires) connaît un léger recul (-1,8%), principalement lié à une diminution des ventes de bâtiments agricoles.

Les activités du pôle Bois Energie représentent 26,8% du chiffre d'affaires consolidé 2019, en augmentation de 7,9%. Après un 1er semestre de ventes en retrait du fait des contraintes de production et d'une gestion en flux tendu, le 2nd semestre a permis de rattraper le décalage avec une augmentation du tonnage vendu de près de 20% à période comparable et des prix stables. L'activité de production d'électricité par cogénération qui avait été pénalisée par une opération de maintenance préventive quinquennale à l'été 2018, retrouve en 2019 un niveau d'activité normatif.

Le pôle Imprégnation (30,6% du CA) bénéficie du développement des ventes de poteaux utilisés pour l'implantation des réseaux de fibre optique et des opérations réalisées sur ses marchés télécom export au 2nd semestre. La gamme Décovert confirme la tendance observée au 1er semestre 2019 avec l'accroissement des ventes de produits destinés aux marchés de l'arboriculture, mais également aux marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

Performance opérationnelle

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 53,3% du chiffre d'affaires (34,1 millions d'euros) au titre de l'exercice 2018-2019, en amélioration par rapport à l'exercice précédent (52,6% à 32,3 millions d'euros sur 2017-2018).

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 12,5 millions d'euros soit 19,6% du chiffre d'affaires contre 19,0 % du chiffre d'affaires sur 2017-2018. L'augmentation de ces charges est notamment imputable à des frais d'entretien et à la hausse de certaines dépenses en lien avec le projet Horizon 2020.

La masse salariale représente 14,7% du chiffre d'affaires, ratio stable par rapport à l'exercice précédent (14,8%).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) consolidé progresse à 11,3 millions d'euros (+8,9% vs. EBE 2018), en lien avec la performance économique des pôles Energie (CA granulation +8,0%) et Imprégnation (CA +12,1%).

Cette amélioration de la rentabilité se traduit par la hausse du résultat d'exploitation qui s'établit à 5,4 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros sur l'exercice 2017-2018, représentant un taux de marge opérationnelle stable à 8,4% du chiffre d'affaires.

Le résultat financier grevé par les charges financières liées au portage du projet d'investissement Horizon 2020 s'établit à -1,5 million d'euros sur l'exercice 2018-2019, contre -1,1 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel du groupe s'élève à 543K€ et correspond essentiellement au produit net de cession d'une machine d'occasion, d'engins et véhicules dans le cadre de leur renouvellement courant ainsi qu'à la constatation du produit de subventions d'investissements perçues par Scierie Moulin et Moulin Bois Energie.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 3,2 millions d'euros au 31 août 2019 contre 3,1 millions d'euros au 31 août 2018.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. L'implantation de la nouvelle ligne de profilage à Dunières, dont la mise en service sera effective sur l'exercice 2020, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle a cependant connu une diminution du volume de vente de poteaux réalisé sur l'exercice 2018 en lien avec le ralentissement des ventes réalisées auprès d'un client historique. Malgré un rebond des ventes en 2019, France Bois Imprégnés anticipe à moyen terme une évolution progressive de ses activités et notamment en ce qui concerne le marché historique de fabrication de poteaux de ligne ; en effet de nouvelles perspectives se dessinent désormais avec le développement de la fibre optique implantée en aérien mais également les appels d'offres portant sur le développement de la couverture des réseaux télécom à l'étranger (Afrique, Moyen Orient notamment). Ces marchés constituent des relais de croissance visant à diversifier la composition du portefeuille client caractérisée par le poids historique des grands opérateurs institutionnels français.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés). L'activité de la société Technibois, aujourd'hui largement centrée sur la production et la commercialisation de solutions constructives en bois à destination du marché agricole, a permis de générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 millions d'euros sur l'exercice en nette diminution par rapport à l'activité 2018 (2 millions d'euros).

Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. Le Groupe a anticipé cette tendance et se positionne aujourd'hui sur des marchés en développement tels que le marché domestique des supports aériens destinés à la fibre optique et sur les marchés internationaux qui constituent des relais de croissance incontournables.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en particulier sur les segments des produits destinés à l'arboriculture et Sciage de lames de terrasses et bardages, une gamme de produits qui répond à une tendance et à une demande croissante.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. Les perspectives d'activité sont stables malgré une diminution de l'ordre de 1,8% en 2019.

Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

. CTB SawnTimber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement

antibleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification EN+ biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision est enregistrée dans les comptes au 31 août 2019 à hauteur de 984 K€ au titre de ce passif environnemental.

Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une

part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales. Des livraisons sont également assurées en direct chez le particulier par camions souffleurs.

Afin de gérer l'évolution de son besoin en fond de roulement le Groupe a mis en place les moyens financiers nécessaires et en particulier un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de la Scierie Moulin. Cette ligne de financement portée à 5 millions d'euros vient compléter les lignes de découvert disponibles et conforter la croissance de nos activités.

Les lignes de découvert autorisées représentent 5 millions d'euros.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

| Contribution en % du CA Consolidé | Exercice au 31/08/2019 | Exercice au 31/08/2018 |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Premier client | 9,42% | 10,62% |
| Cinq plus importants clients | 32,53% | 37,67% |
| Dix plus importants clients | 44,51% | 46,39% |

Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe.

En 2019, le groupe a déployé un important projet d'investissement industriel, Horizon 2020, qui a induit des achats auprès de fournisseurs d'immobilisations pour des montants très significatifs (matériels de production et travaux de construction ou de génie civil). La physionomie du tableau présenté ci-dessous s'en voit modifiée.

A l'exclusion de ces fournisseurs d'immobilisations associés au projet industriel, le premier fournisseur représente moins de 4% du montant annuel des achats de matières premières et les dix premiers représentent moins de 23 %.

| Contribution en % des achats et autres charges externes | Exercice au 31/08/2019 | Exercice au 31/08/2018 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Premier fournisseur | 16,33% | 3,49% |
| Cinq plus importants fournisseurs | 30,44% | 15,36% |
| Dix plus importants fournisseurs | 43,63% | 24,57% |

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

Risques financiers

Le Groupe dispose ainsi au 31 août 2019 de 31,9 millions d'euros de capitaux propres contre 28,8 millions d'euros au 31 août 2018.

Au 31 août 2019, la trésorerie nette de découvert représente 3,0 millions d'euros (4,8 million d'euros au 31 août 2018). Les dettes financières sont en nette hausse et atteignent 42,6 millions d'euros (contre 35,1 millions d'euros au 31 août 2018). Cette augmentation s'explique principalement par le déblocage des tranches de financement relatives au projet Horizon 2020.

Précisons en outre que le contrat d'affacturage mis en place sur la filiale Scierie Moulin présente une situation nette financée de 1,5 million d'euros au 31 août 2019 (1,5 million d'euros au 31 août 2018).

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 1,33 (1,15 au 31 août 2018). Le ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) est de 3,7.

Pour rappel, le Groupe a lancé en 2018 un programme d'investissement stratégique (Horizon 2020) de plus de 30 millions d'euros portant sur la modernisation des équipements de production et infrastructures dédiés au sciage et à la seconde transformation du bois ainsi que sur le développement de la production de granulés de bois sur le site historique de Dunières.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2019 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 3,74 pour un seuil contractuel de 4,8 ; et est à un niveau inférieur à : 4,8 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2019 est de 4 593 438 euros (nets d'un produit d'assurance réinvesti de 340 000 €) et est à un niveau supérieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements Annuels Autorisés correspondent ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ; ce dépassement s'explique principalement par la décision d'investir dans un système de convoyage automatisé de la matière première (sciure, plaquettes) entre les installations de Scierie Moulin et celles de Moulin Bois Energie (1 603 312 euros en 2019), et la mise en

place d'une 3^e équipe d'abattage et débardage en forêt, financée en crédit-bail pour 893 933 euros ;

Le management a adressé à son pool bancaire une demande de dérogation à la clause de respect des investissements additionnels, suite au constat du dépassement sur l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur 2019. Cette demande, sous la forme d'une demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé, est en cours de traitement. A ce stade, si cette situation est susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior (auquel cas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité), la direction générale de Moulinvest est confiante quant à l'issue favorable de la demande, dans la mesure où le groupe bénéficie du soutien de ses partenaires bancaires et que le ratio de levier est sensiblement inférieur à la limite pour la période 2019 (3,74 pour un seuil maximum de 4,8) ;

Les dettes financières au 31/08/2019 peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 36 980 | 4 665 | 15 613 | 16 702 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 630 | 2 475 | 3 155 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 005 | | | 1 005 |
| TOTAL | 43 615 | 7 140 | 18 768 | 17 707 |

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 2 939 | 2 939 | | |
| TOTAL | 2 939 | 2 939 | 0 | 0 |

Néanmoins, par respect du principe de prudence et dans l'attente d'une validation de la demande de dérogation au seuil annuel autorisé de la part des banques partenaires du pool de financement, l'ensemble de la dette bancaire constatée au 31 août 2019 au titre du contrat de financement senior a fait l'objet, dans le tableau ci-après, d'un reclassement en dettes à échéance moins d'un an. Précisons que les établissements bancaires du pool n'ont, à date, pas effectué de demande visant à rendre la dette immédiatement exigible.

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 36 980 | 28 130 | 5 921 | 2 929 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 630 | 2 475 | 3 155 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 005 | | | 1 005 |
| TOTAL | 43 615 | 30 605 | 9 076 | 3 934 |

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 2 939 | 2 939 | | |
| TOTAL | 2 939 | 2 939 | 0 | 0 |

Avec ce reclassement de la dette du contrat de prêt senior à moins d'un an, le taux d'endettement à long terme s'élèverait à 27.79 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 8 850 / 31 850 = 27.79 %).

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 389 460 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 392 920 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros. Ce produit correspond à des opérations de cession d'actif courant dans le cadre du renouvellement du parc engin et véhicules des sociétés ainsi qu'à la cession d'une machine à bois d'occasion dont le groupe n'avait plus l'usage.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 46 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

Certification de conformité

Le certificat de conformité établi annuellement pour les banques ayant participé au financement de la dette senior pour le projet d'investissement fait état des différentes clauses à respecter (levier, investissement additionnel...). Les termes ajustés du certificat sont reflétés, en phase avec le paragraphe 5.5.8 de l'annexe « Etats financiers consolidés »

Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, ont fait l'objet d'une provision sur l'exercice 2019 :

- Une provision pour un montant de 495 000 euros avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles. Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de cet exercice.

- Des provisions ont été maintenues à hauteur de la franchise d'assurance (5 K€ par litige), dans la mesure où l'état d'avancement des dossiers et expertises engagées ne permettaient pas une estimation chiffrée fiable et précise du risque afférent.

Des provisions complémentaires ont été constatées sur la période :

- 58 K€ au titre des frais de démantèlement d'un atelier de traitement et de fours ;
- Une indemnité due au titre d'un litige commercial pour 10 K€ ;
- 60 K€ au titre d'une condamnation rendue sur l'exercice ;
- 116 K€ au titre d'un risque de redressement en matière de TICFE.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

Le groupe Moulinvest vient d'annoncer le bouclage de l'installation de sa nouvelle ligne de profilage mi-novembre dans le cadre de son ambitieux plan d'investissement Horizon 2020. Cette nouvelle chaîne de production devrait permettre à terme de doubler la capacité de production et disposer des moyens technologiques pour conforter sa position à l'international.

La phase de démarrage devrait s'effectuer dans les prochaines semaines et la montée en puissance de cette nouvelle ligne associée à un système de classement des bois suivre graduellement au cours des prochains mois.

Avec l'installation de cette ligne, Moulinvest dispose désormais de l'outil de première transformation qui permettra d'apporter toute la matière première nécessaire à l'utilisation optimale des trois presses à granulés et de la nouvelle chaudière chez Moulin Bois Energie.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 août 2019.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2019 ;

| Scierie Moulin | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|--------------------------------------|------------------------|----------|------------------------|----------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 30 474,2 | 100% | 31 293,4 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 1 579,2 | 5,2% | 623,3 | 2,0% |
| Résultat courant | 1 211,8 | 4% | -234,0 | -0,8% |
| Résultat exceptionnel | -40,7 | -0,1% | 207,1 | 0,7% |
| Résultat net | 1 196,2 | 3,9% | 1,9 | 0% |

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 16,3% de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 août 2019, elle a connu une augmentation de son activité (2,69%) avec un chiffre d'affaires de 31 293 K€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 30 474 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

L'activité Bois Construction se maintient en 2019 en légère progression (+2,7%) en 2019 en dépit d'un chantier de construction majeur sur le site historique de Dunières avec l'implantation de la nouvelle ligne de production dans le cadre du projet Horizon 2020.

Le résultat d'exploitation est de 623 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 1 579 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de -234 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 1 212 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 1,9 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 1 196 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements réalisés se sont élevés à 20 523 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 12 046 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Scierie Moulin a notamment constaté des investissements pour 10 243 K€ pour l'acquisition d'une ligne nouvelle ligne de sciage (ligne de profilage), d'un nouveau classeur et divers aménagements dans le cadre du projet Horizon 2020.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

| Moulin Bois Energie | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|-------------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 15 807,0 | 100% | 17 087,2 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 1 854,9 | 11,7% | 2 742,0 | 16,0% |
| Résultat courant | 1 661,0 | 10,5% | 2 541,0 | 14,9% |
| Résultat exceptionnel | 479,5 | 3,0% | -226,7 | -1,3% |
| Résultat net | 1 453,1 | 9,2% | 1 583,9 | 9,3% |

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 17 087 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 15 807 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Après un 1er semestre de ventes en retrait du fait des contraintes de production et d'une gestion en flux tendu, le 2nd semestre a permis de rattraper le décalage avec une augmentation du tonnage vendu de près de 20% à période comparable et des prix stables. L'activité de production d'électricité par cogénération qui avait été pénalisée par une opération de maintenance préventive quinquennale à l'été 2018, retrouve en 2019 un niveau d'activité normatif.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 2 742 K€ au 31 août 2019 contre 1 855 K€ au 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de 2 541 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 1 661 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 1 584 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 1 453 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements se sont élevés à 4 951 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 3 989 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Parmi ces investissements, Moulin Bois Energie a engagé 3 308 K€ pour un ensemble d'équipements associés à l'activité granulation et à la mise en place d'une nouvelle chaudière biomasse.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « **SCIÉRIE MOULIN** » exerce son activité.

| SCI de Ville | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|--------------------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 494,1 | 100% | 524,2 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 338,6 | 68,5% | 219,4 | 41,9% |
| Résultat courant | 238,0 | 48,2% | 76,7 | 14,6% |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0% | 0,8 | 0,2% |
| Résultat net | 158,6 | 32,1% | 55,8 | 10,6% |

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 524 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 494 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est de 219 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2019 contre 339 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de 77 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 238 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 56 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 159 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements se sont élevés à 3 645 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 410 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Ces investissements correspondent principalement aux travaux d'aménagement des nouveaux bureaux de Dunières en cours de réalisation ainsi qu'au démarrage des travaux relatifs à l'implantation du nouveau bâtiment industriel destiné à accueillir la nouvelle ligne de profilage dans le cadre du projet de développement et de modernisation de Scierie Moulin.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

| IMMOBILIER DE VILLE | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|--------------------------------------|------------------------|----------|------------------------|----------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 583,9 | 100% | 601,1 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 163,9 | 28,1% | 164,9 | 27,4% |
| Résultat courant | 55,2 | 9,5% | 40,8 | 6,8% |
| Résultat exceptionnel | 4,3 | 0,7% | 4,3 | 0,7% |
| Résultat net | 57,1 | 9,8% | 37,5 | 6,2% |

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 601 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 584 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est de 165 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 164 K€ au 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de 41 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 55 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 38 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 57 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements se sont élevés à 2 287 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 41 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Ces investissements correspondent principalement aux travaux d'aménagement de site destinés à accueillir les nouvelles installations de Moulin Bois Energie et notamment la nouvelle chaudière biomasse.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| FRANCE BOIS IMPREGNES | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|--------------------------------------|------------------------|----------|------------------------|----------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 18 807,6 | 100% | 20 549,9 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 673,1 | 3,6% | 1 387,7 | 6,8% |
| Résultat courant | 636,3 | 3,4% | 1 355,5 | 6,6% |
| Résultat exceptionnel | -639,0 | -3,4% | 19,9 | 0,1% |
| Résultat net | 41,7 | 0,2% | 949,9 | 4,6% |

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 20 550 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 18 808 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est de 1 388 K€ au 31 août 2019 contre 673 K€ au 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de 1 356 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 636 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 950 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 42 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements se sont élevés à 639 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 391 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Ces investissements correspondent principalement à des matériels et outillages et en particulier l'installation d'un second séchoir et des travaux sur la perforatrice à Boisset-Lès-Montrond.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| SCIERIE DE SAINTE AGATHE | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|--------------------------------------|------------------------|----------|------------------------|----------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 478,0 | 100% | 2 464,0 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 215,6 | 8,7% | 166,8 | 6,8% |
| Résultat courant | 215,4 | 8,7% | 164,8 | 6,7% |
| Résultat exceptionnel | -4,0 | -0,2% | -0,7 | 0% |
| Résultat net | 147,1 | 5,9% | 118,6 | 4,8% |

La société « SCIERIE DE SAINTE AGATHE » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes et de planche de bois.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 464 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 2 478 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est de 167 K€ au 31 août 2019 contre 216 K€ au 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de 165 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 215 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 119 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 147 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements se sont élevés à 19 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 67 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 204 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à ce jour à 100 %.

| TECHNICBOIS MOULIN | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|-------------------------------|------------------------|----------|------------------------|----------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 080,0 | 100 % | 1 415,1 | 100% |
| Résultat d'exploitation | -13,4 | -0,6 % | -21,4 | -1,5% |
| Résultat courant | -19,5 | -0,9 % | -29,8 | -2,1% |
| Résultat exceptionnel | 10,3 | 0,5 % | 205,3 | 14,5% |
| Résultat net | -9,2 | -0,4 % | 175,4 | 12,4% |

La société « **TECHNICBOIS MOULIN** » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 1 415 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 2 080 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est de -21 K€ au 31 août 2019, contre -13 K€ au 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de -30 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre -20 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 175 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, contre -9 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Les investissements se sont élevés à 2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 13 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| IMMO BOISSET | Année 2017-2018 | % | Année 2018-2019 | % |
|-------------------------------|------------------------|----------|------------------------|----------|
| (en K€) | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 21,0 | 100% | 21,0 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 3,2 | 15,2% | 5,9 | 28,1% |
| Résultat courant | 1,2 | 5,7% | 4,0 | 19,0% |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Résultat net | 1,2 | 5,7% | 3,5 | 16,7% |

La société « IMMO BOISSET » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 21 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 21 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est de 6 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 3 K€ au 31 août 2018.

Le résultat courant avant impôt est de 4 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Le résultat net s'élève à 3,5 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 contre 1,2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, et aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

- La société « **FOREZ BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 848 995 551, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| FOREZ BOIS ENERGIE | Année 2018-2019 | % |
|--------------------------------------|------------------------|----------|
| (en K€) | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 0 | 0% |
| Résultat d'exploitation | -4,0 | 0% |
| Résultat courant | -4,0 | 0% |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0% |
| Résultat net | -4,0 | 0% |

La société « FOREZ BOIS ENERGIE » a pour activité : La production, la transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, la production d'énergie, le commerce et le négoce de matière ou produits s'y rapportant. Elle a été constituée en date du 15 février 2019. La durée de l'exercice social est de 6,5 mois et correspond à la période du 15 février 2019 au 31 août 2019.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de - 4 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de - 4 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à - 4 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 11 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris une participation représentant 100 % du capital social de la société « FOREZ BOIS ENERGIE » ;

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a procédé à aucune cession de participation et nous vous précisons que notre société n'a plus de participation dans le capital de la société « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE », par suite de sa liquidation.

INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous informons que par suite d'une augmentation de capital par apport en nature de titres de notre société, la société « TYMS FINANCES » détient une participation représentant plus de 1/2 du capital social de notre société.

Suivant mémorandum du 14 février 2019, notre société a procédé à une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur le fondement de l'article 234-9-7° et de l'article 234-9-6° du règlement général de l'AMF.

Par acte du 5 mars 2019, l'AMF a octroyé ladite dérogation, considérant que l'opération pouvait s'analyser en un reclassement de la participation du groupe familial MOULIN au capital de la société « MOULINVEST » et qu'elle était sans incidence sur le contrôle ultime de cette société par le groupe familial MOULIN.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « MOULIN BOIS ENERGIE », « SCIERIE MOULIN » et « FOREZ BOIS ENERGIE », et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus de 1/2 du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

| Liste des sociétés consolidées | % de contrôle | Méthode Intégration | N° SIREN | Activité |
|--|---------------|---------------------|-----------|--|
| SA MOULINVEST | 100% | Globale | 433122637 | Activité des sociétés holding |
| SAS SCIERIE MOULIN | 100% | Globale | 330824442 | Scierie et rabotage du bois |
| SAS MOULIN BOIS ENERGIE | 100% | Globale | 499475713 | Production, transformation et vente de matières énergétiques |
| SCI DE VILLE | 100% | Globale | 380807057 | Gestion immobilière |
| SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc) | 10% | Globale | 517853305 | Gestion immobilière |
| SAS FRANCE BOIS IMPREGNES | 100% | Globale | 564503043 | Scierie et traitement de bois |
| SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE | 100% | Globale | 332813229 | Scierie et rabotage du bois |
| SARL TECHNICBOIS MOULIN | 100% | Globale | 803776558 | Production et vente composants bois |
| SARL IMMO BOISSET | 100% | Globale | 812756815 | Gestion immobilière |
| SAS FOREZ BOIS ENERGIE | 100% | Globale | 848995551 | Production, transformation et vente de matières énergétiques |

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2019 : 1 668 867 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2019.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2018 ; sauf pour la société « FOREZ BOIS ENERGIE », qui a été créée en février 2019 et qui n'a donc que 7 mois d'activité.

PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2019, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2019, sont les mêmes que ceux au 31/08/2018. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 64 017 K€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2019, contre 61 329 K€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 4,38 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 64 219 K€ au 31 août 2019 contre 61 960 K€ au 31 août 2018.

Les charges d'exploitation se totalisent à 58 824 K€ au 31 août 2019 contre 56 964 K€ au 31 août 2018.

Le résultat d'exploitation est donc de 5 395 K€ au 31 août 2019 contre 4 996 K€ au 31 août 2018.

Compte tenu des produits financiers (20 K€) et des charges financières (1 556 K€), le résultat courant avant impôt est de 3 859 K€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (1 171 K€) et des charges exceptionnelles (628 K€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 3 191 K€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (1 072 K€) et des charges d'impôts différés (139 K€).

Le résultat exceptionnel s'établit à 543 K€ contre 29 K€ sur l'exercice précédent.

L'effectif du groupe était de 201 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2019 et de 195 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2018, réparti comme suit :

| | 31/08/2019 | % | 31/08/2018 | % |
|----------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Cadres | 30 | 15% | 30 | 15% |
| A. M. et techniciens | 28 | 14% | 26 | 13% |
| Employés | 28 | 14% | 25 | 13% |
| Ouvriers | 115 | 57% | 114 | 58% |
| TOTAL | 201 | 100% | 195 | 100% |

L'endettement à moyen terme à une valeur de 43 615 K€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en K€ :

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 36 980 | 4 665 | 15 613 | 16 702 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 630 | 2 475 | 3 155 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 005 | | | 1 005 |
| TOTAL | 43 615 | 7 140 | 18 768 | 17 707 |

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 2 939 | 2 939 | | |
| TOTAL | 2 939 | 2 939 | 0 | 0 |

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 21 462 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 518 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 101.46 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : $32\,316 / 31\,850 = 101.46\%$, contre 86.23 % au 31/08/2018).

Pour mémoire, le prêt relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE, était assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing »), a été remboursé par anticipation le 25 mai 2018 dans le cadre de la mise en place des financements associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2019 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 3,74 pour un seuil contractuel de 4,8 ; et est à un niveau inférieur à : 4,8 ;

- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2019 est de 4 593 438 euros (nets d'un produit d'assurance réinvesti de 340 000 €) et est à un niveau supérieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements Annuels Autorisés correspondent ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ; ce dépassement s'explique principalement par la décision d'investir dans un système de convoyage automatisé de la matière première (sciure, plaquettes) entre les installations de Scierie Moulin et celles de Moulin Bois Energie (1 603 312 euros en 2019), et la mise en place d'une 3^e équipe d'abattage et débardage en forêt, financée en crédit-bail pour 893 933 euros ;

Le management a adressé à son pool bancaire une demande de dérogation à la clause de respect des investissements additionnels, suite au constat du dépassement sur l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur 2019. Cette demande, sous la forme d'une demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé, est en cours de traitement. A ce stade, si cette situation est susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior (auquel cas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité), la direction générale de Moulinvest est confiante quant à l'issue favorable de la demande, dans la mesure où le groupe bénéficie du soutien de ses partenaires bancaires et que le ratio de levier est sensiblement inférieur à la limite pour la période 2019 (3,74 pour un seuil maximum de 4,8) ;

Néanmoins, par respect du principe de prudence et dans l'attente d'une validation de la demande de dérogation au seuil annuel autorisé de la part des banques partenaires du pool de financement, l'ensemble de la dette bancaire constatée au 31 août 2019 au titre du contrat de financement senior a fait l'objet, dans le tableau ci-après, d'un reclassement en dettes à échéance moins d'un an. Précisons que les établissements bancaires du pool n'ont, à date, pas effectué de demande visant à rendre la dette immédiatement exigible.

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 36 980 | 28 130 | 5 921 | 2 929 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 630 | 2 475 | 3 155 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 005 | | | 1 005 |
| TOTAL | 43 615 | 30 605 | 9 076 | 3 934 |

| AU 31/08/2019 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Concours bancaires courants | 2 939 | 2 939 | | |
| TOTAL | 2 939 | 2 939 | 0 | 0 |

Avec ce reclassement de la dette du contrat de prêt senior à moins d'un an, le taux d'endettement à long terme s'élèverait à 27.79 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : $8\,850 / 31\,850 = 27.79\%$).

- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 389 460 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 392 920 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros. Ce produit correspond à des opérations de cession d'actif courant dans le cadre du renouvellement du parc engin et véhicules des sociétés, ainsi qu'à la cession d'une machine à bois d'occasion dont le groupe n'avait plus l'usage.

Montants indiqués en K€ :

| AU 31/08/2018 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 28 448 | 3 658 | 9 885 | 14 906 |
| Emprunts en crédit-bail | 6 633 | 2 194 | 4 253 | 186 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 002 | | | 1 002 |
| TOTAL | 36 083 | 5 852 | 14 138 | 16 094 |

| AU 31/08/2018 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Concours bancaires courants | 537 | 537 | | |
| TOTAL | 537 | 537 | 0 | 0 |

Au 31/08/2018, les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 23 859 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 4 589 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 86.23 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : $24\,791 / 28\,751 = 86.23\%$, contre 52.47 % au 31/08/2017).

La variation des capitaux propres est matérialisée par les deux tableaux ci-après :

Montants indiqués en K€ :

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Report à nouveau | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres - Part du groupe | Part minoritaire |
|--|--------------|--------------|---------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|---|---------------------|
| 31-août- 2017 | 3 690 | 7 591 | 44 | 12 475 | -169 | 2 271 | -217 | 25 685 | 48 |
| Augmentation de capital (*) | | | | | | | -3 | -3 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | 2 254 | 17 | - 2 271 | | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | | 3 068 | | 3 068 | |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | |
| 31-août- 2018 | 3 690 | 7 591 | 44 | 14 729 | -152 | 3 068 | -220 | 28 750 | 48 |

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

| | Capital | Primes | Réserves légales | Autres réserves | Réserves conso- lidées | Report à nouveau | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres - Part du groupe | Part mino- ritaire |
|--|--------------|--------------|---------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|---|--------------------------|
| 31-août- 2018 | 3 690 | 7 591 | 44 | 0 | 14 729 | -152 | 3 068 | -220 | 28 750 | 48 |
| Augmentation de capital (*) | | | | | | | | -92 | -92 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 23 | 425 | 2 468 | 152 | -3 068 | | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | | | 3 191 | | 3 191 | -1 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | | | |
| 31-août- 2019 | 3 690 | 7 591 | 67 | 425 | 17 197 | 0 | 3 191 | -312 | 31 849 | 47 |

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

| TABLEAU DE FLUX (En K€) | 31/08/2019 | 31/08/2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | 3 191 | 3 068 |
| Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | |
| - Amortissements et provisions | 5 840 | 4 857 |
| - Variation des impôts différés | 139 | 215 |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôt | -88 | 329 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | 9 082 | 8 469 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | -16 | 1 840 |
| Liaison Bilan | | |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 9 066 | 10 309 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : | | |
| Acquisition d'immobilisations (-) | -17 353 | -17 038 |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+) | 428 | 482 |
| Incidence des variations de périmètres | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -16 925 | -16 556 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement : | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-) | | |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-) | | |
| Augmentations ou diminutions de capital en numéraire | -92 | -2 |
| Emissions d'emprunts (+) | 12 130 | 17 521 |
| Remboursements d'emprunts (-) | -6 025 | -7 340 |
| Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement | 6 013 | 10 179 |
| Incidence des variations des cours des devises | | |
| Variations de trésorerie | -1 846 | 3 932 |
| Trésorerie d'ouverture | 4 834 | 902 |
| Trésorerie de clôture | 2 988 | 4 834 |
| Ecart | 0 | 0 |

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 7,2% par rapport à 2017-2018, et s'établit à 9 082 K€.

Nous constatons une stabilisation du besoin en fonds de roulement (+ 16 K€). Pour rappel, le besoin en fonds de roulement avait diminué de 1 840 K€ en 2018.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 9 066 K€, en diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 16 925 K€ : les investissements se sont élevés à 17 353 K€ (hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 1 418 K€). Ils correspondent principalement à des versements d'acomptes sur les investissements industriels du projet HORIZON 2020.

Les cessions d'immobilisations représentent quant à elles 429 K€.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 6 026 K€.
De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 12 130 K€ (hors emprunts en crédit-bail).

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie se dégrader de – 1 846 K€.

COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 1 433 399 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 307 386 € soit une augmentation de 9,64 %.

| | |
|--|-------------|
| Le total des produits d'exploitation s'élève à | 2 102 964 € |
|--|-------------|

| | |
|--|-------------|
| Les charges d'exploitation se totalisent à | 2 376 825 € |
|--|-------------|

| | |
|--|------------|
| Le résultat d'exploitation est donc de | -273 861 € |
|--|------------|

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à – 1 031 132 €.

Compte tenu des produits financiers (1 396 721 €) et des charges financières (1 257 028 €), le résultat courant avant impôts est de -134 168 € au 31 août 2019 contre 499 703 € au 31 août 2018.

Après prise en compte des produits exceptionnels (14 468 €), des charges exceptionnelles (81 505 €), d'un profit d'intégration fiscale d'un montant de 46 136 €, le compte de résultat se

solde par une perte de 155 069,47 € contre un bénéfice de 599 495,61 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 48 873 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 14 572 049 €, se répartissant comme suit :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| - Immobilisations incorporelles..... | 3 325 € |
| - Immobilisations corporelles..... | 38 275 € |
| - Immobilisations financières..... | 14 530 449 € |

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 15 179 553 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 1 393 826 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

| | |
|---|-------------|
| - Immobilisations incorporelles | |
| . Autres postes d'immobilisations incorporelles | 14 254 € |
| - Immobilisations corporelles | |
| . Matériel de Transport..... | 18 097 € |
| . Matériel de bureau et informatique, mobilier..... | 8 383 € |
| - Immobilisations financières | |
| . Autres participations | 265 091 € |
| . Prêts et autres immobilisations financières..... | 1 088 001 € |

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 34 550 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 42 094 €.

L'effectif moyen du personnel est de 7 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2019 à - 402 116 € et au 31 août 2018 à 751 901 €.

La marge brute globale au 31 août 2019 s'élève à 1 433 399 € contre 1 307 386 € au 31 août 2018.

MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **48 873 €**, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société faisant apparaître le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

| Art. D 441 I. - 1' : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|---|---|--------------|---------------|---------------|------------------|-------------------------|
| | 0 Jours | 1 à 30 Jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jours et plus) |
| A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nb factures concernées | 5 | | | | | |
| Montant total HT des factures concernées | 3 772 | 7 735 | 1 163 | | | 12 670 |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | 0,40% | 0,83% | 0,12% | 0,00% | 0,00% | 0,95% |
| B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | - | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures exclues | - | - | - | - | - | - |
| C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Art. L 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture fournisseur. Nous nous basons donc sur les délais contractuels. | | | | | |

| Art. D 441 I. - 2' : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|-------------------------|
| | 0 Jours | 1 à 30 Jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jours et plus) |
| A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nb factures concernées | 6 | | | | | |
| Montant total HT des factures concernées | 59 164 | | | | | 59 164 |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | 2,85% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 0,00% |
| B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | - | - | - | - | - | - |
| Montant total des factures exclues | - | - | - | - | - | - |
| C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Art. L 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture client. Nous fixons nos échéances selon les délais légaux. | | | | | |

PROJET D'AFFECTION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, la perte de l'exercice clos le 31 août 2019, s'élevant à 155 069,47 € :

- Par imputation sur le compte « Réserves Facultatives »
soit la somme de..... 155 069,47 €

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2019, n'a réalisé aucune opération sur ses titres détenus au porteur.

| Opérations sur titres | Date | Nombre de titres |
|-----------------------|------------|------------------|
| Solde initial | 01.09.2018 | 37 542 |
| Solde final | 31.08.2019 | 37 542 |

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, détenaient une participation insignifiante.

ACHAT ET CESSION D'ACTIONNÉS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

- contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2019 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 11 868,28 euros ;
- Solde titres : 6 303 titres pour une valorisation globale de 24 581,70 euros.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée (vs. L'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de liquidité, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/19.

- contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2019 :

- Solde espèces : 35 544,46 euros ;
- Solde titres : 34 709 actions pour une valeur de 135 365 €

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. L'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de rachat, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/19.

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 août 2019 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 31 août 2019, il y a 1 047 256 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4,1° du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

| Nom | mandats en cours lors de l'exercice écoulé | |
|-----------------------------|---|-----------------------------|
| | Société | Mandat |
| Maurice MOULIN | MOULINVEST | Président Directeur Général |
| | MOULIN BOIS ENERGIE | Directeur Général |
| | SCIERIE MOULIN | Président |
| | SCI de VILLE | Gérant |
| | SARL SOFOVE | Gérant |
| | TYMS FINANCES | Président |
| | IMMO BOISSET | Gérant |
| | Groupement Forestier de Vialle | Gérant |
| | Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat | Gérant |
| | Groupement Forestier de la Saurée | Gérant |
| | FOREZ BOIS ENERGIE | Directeur Général |
| | GF JASPIN | Co-Gérant |
| TECHNICBOIS MOULIN | Gérant | |
| Marie-Laure TEYSSIER | MOULINVEST | Administrateur |
| | MOULIN BOIS ENERGIE | Directeur Général Délégué |
| | SARL IMMOBILIER de VILLE | Présidente |
| | TYMS FINANCES | Gérante |
| | SCI Marine bis | Directeur Général |
| | SCI PIALINE | Co-gérante |
| | Groupement Forestier des Mésanges | Co-gérante |
| | SCIERIE MOULIN | Gérante |
| | SCIERIE DE SAINTE AGATHE | Directeur Général |
| | FRANCE BOIS IMPREGNES | Co-gérante |
| | Directeur Général | |

| | | |
|-------------------------|--|---|
| Sandrine MOULIN | MOULINVEST SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCI VENDETZ Groupement Forestier de Vendetz LE GITE DE LAVALETTE GF JASPIN | Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante Gérante Gérante Présidente Co-Gérante |
| José BRUNET | SCIERIE MOULIN MOULINVEST SCIERIE DE SAINTE AGATHE TECHNICBOIS MOULIN LIFECO CONSTRUCTION FRANCE GROUPEMENT FORESTIER DU LYS WOODINVEST DEV3IN | Directeur Général Directeur Général Délégué Gérant Gérant Liquidateur Gérant Liquidateur Président |
| Patrice TEYSSIER | MOULINVEST L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES FOREZ BOIS ENERGIE | Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant Gérant Gérant Directeur Général Co-Gérant Directeur Général Président |

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient,

directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions réglementées.

- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 al.1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

I. – LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 45 897 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

2. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

- Motivation : fidélisation des salariés

II. – LISTE DES CONVENTIONS NE RELEVANT PAS DE LA PROCEDURE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LES FILIALES A 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE
2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES et TECHNICBOIS MOULIN, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.
3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
 - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale à caractère mixte du 29 janvier 2019 (6^{ème} résolution) :
Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 29 janvier 2019 (7^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

dénommées dont les caractéristiques sont : personnes morales de type FCPI, FCPR, FIP ou des OPCVM (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur Euronext Growth ou le Euronext Access ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100 000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales et les OPCVM dans la limite de 3 000 000 EUROS

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (7^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (8^{ème} résolution) :
Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (9^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (10^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 29 janvier 2019 (8^{ème} résolution) :
Fixation du montant global des délégations conférées au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital ;

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (12^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (14^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles de la Société ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 29 janvier 2019 (10^{ème} résolution) :
Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2020.

CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

XXXXX

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- : -

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- : -

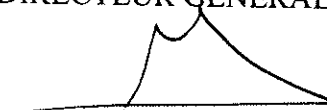
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- : -

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| NATURE DES INDICATIONS | 31.08.15 | 31.08.16 | 31.08.17 | 31.08.18 | 31.08.19 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| -Capital social | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 |
| -Nombre actions ordinaires existants | 3.075.338 | 3.075.338 | 3.075.338 | 3.075.338 | 3.075.338 |
| - Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| -Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| . Par conversion d'obligations | | | | | |
| . Par exercice de droits de souscription | | | | | |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| -C.A. hors taxes | 942.773 | 1.020.381 | 971.700 | 1.307.386 | 1.433.399 |
| -Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions | -55.182 | 152.298 | 185.557 | 677.828 | -499.115 |
| -Impôts sur les bénéfices | -292.015 | -56.074 | -186.534 | -92.541 | -46.136 |
| - Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| -Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions | 55.975 | -688.138 | 17.509 | 599.496 | -155.069 |
| -Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| Résultat par action | | | | | |
| -Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions | 0,08 | 0,07 | 0,12 | 0,25 | -0,15 |
| -Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions | 0,02 | -0,22 | 0,01 | 0,19 | -0,05 |
| -Dividendes. attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| Personnel | | | | | |
| -Effectif moyen des salariés | 6 | 6 | 6 | 8 | 7 |
| -Masse salariale de l'exercice | 581.866 | 503.924 | 479.420 | 822.476 | 875.554 |
| -Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales) | 289.151 | 275.973 | 251.097 | 401.171 | 465.641 |

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,



« MOULINVEST »
 Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
 Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

Exercice au 31 août 2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

| Société | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis et non remboursés | Cautions et avals donnés par la société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Résultat net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société |
|--|-----------|--|---|--|-----------|--|---|--|--|---|
| | | | | brute | nette | | | | | |
| A. Renseignements détaillés | | | | | | | | | | |
| - Filiales détenues à + de 50% | | | | | | | | | | |
| - SAS FOREZ BOIS ENERGIE | 100 000 | 4 033 | 100,00 | 100 000 | 100 000 | 3 833 | | | 4 033 | |
| - SARL IMMO BOISSET | 10 000 | 1 341 | 100,00 | 10 000 | 10 000 | 9 938 | | 21 000 | 3 475 | |
| - SARL SCIERIE DE SAINTE AGATH | 40 000 | 812 305 | 100,00 | 574 000 | 574 000 | 290 849 | | 2 463 951 | 118 628 | |
| - SAS FRANCE BOIS IMPREGNES | 2 550 000 | 7 863 022 | 100,00 | 3 526 000 | 3 526 000 | 495 774 | | 20 549 894 | 949 885 | |
| - SAS SCIERIE MOULIN | 2 314 338 | 2 375 490 | 100,00 | 1 776 460 | 1 776 460 | 4 346 746 | | 31 293 410 | 1 934 | |
| - SAS MOULIN BOIS ENERGIE | 2 425 000 | 8 662 385 | 90,00 | 2 182 500 | 2 182 500 | 1 059 312 | | 17 087 234 | 1 583 869 | |
| - Participations détenues entre 10 et 50 % | | | | | | | | | | |
| - SARL SARL IMMOBILIER DE VILL | 10 000 | 120 172 | 10,00 | 1 000 | 1 000 | 1 716 392 | | 601 143 | 37 461 | |
| B. Renseignements globaux | | | | | | | | | | |
| - Filiales non reprises en A | | | | | | | | | | |
| - Participations non reprises en A | | | | | | | | | | |

